

# Conduire une démarche d'accompagnement en nutrition sportive

RS6622 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 331r                       |
| Formacode(s)          | 43440, 43070               |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 31/05/2024                 |
| Date d'échéance       | 31/05/2027                 |

## Certificateur(s)

DIDEROT EDUCATION CAMPUS · SIRET : 43248059800106

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'EDNH, marque du Groupe Diderot Education a pour objet principal la formation dans les domaines de la diététique et de la nutrition. Afin de répondre aux attentes du marché de l'emploi et aux besoins en compétences constatés auprès des professionnels, l'EDNH a identifié les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un accompagnement efficace dans le domaine de la nutrition sportive.

En effet, au cours des dernières années, le domaine de la nutrition sportive a connu une expansion considérable en France, stimulée par l'intérêt croissant de la population pour la pratique sportive et ses bienfaits pour la santé, amplifié depuis la crise sanitaire par la recherche d'un mode de vie sain et actif. Cette évolution a généré une demande croissante de la population en termes de conseils et d'accompagnement pour une alimentation adaptée, équilibrée et variée en complément d'une pratique sportive. De même, il est maintenant largement reconnu que la nutrition joue un rôle fondamental dans la performance et l'atteinte d'objectifs sportifs, le bien-être des athlètes et l'amélioration de leurs capacités physiques tout en favorisant une récupération rapide et en minimisant les risques de blessure.

Ainsi, la certification « Conduire une démarche d'accompagnement et de suivi en nutrition sportive » s'adresse aux diététiciens titulaires du BTS Diététique, DUT génie biologique option diététique ou BUT génie biologique option diététique et nutrition souhaitant se spécialiser ou compléter leurs compétences dans l'accompagnement nutritionnel de sportifs, qu'il s'agisse de sportifs amateurs ou des athlètes de haut niveau.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1 Etablir un bilan nutritionnel personnalisé en tenant compte notamment des caractéristiques physiologiques, de l'âge, du sexe, des handicaps éventuels, de la pratique sportive de l'individu et de ses habitudes alimentaires afin de déterminer les objectifs nutritionnels adaptés à ses besoins spécifiques au regard des objectifs sportifs visés.

C2 Concevoir un programme de nutrition sportive personnalisé à partir du bilan nutritionnel, des objectifs sportifs et nutritionnels associés, des contraintes liées à la pratique sportive en privilégiant une alimentation saine et équilibrée garantissant les besoins en apports nutritionnels nécessaires et complétée, si besoin, par des compléments ou suppléments alimentaires afin d'optimiser les performances ou la pratique sportive tout en préservant la qualité de vie et la santé à long terme.

C3 Évaluer les progrès et les changements physiques de la personne accompagnée dans le cadre d'un suivi nutritionnel régulier, en analysant l'atteinte des objectifs nutritionnels fixés, en identifiant les causes en cas de non-atteinte et en ajustant le programme nutritionnel si nécessaire, afin d'assurer un accompagnement optimal maintenant la personne dans les meilleures conditions physiques possibles et favorisant l'optimisation de ses performances sportives.

C4 Détecter les situations à risques telles que les addictions, les troubles du comportement alimentaire, ou les

pathologie suspectées par le professionnel ou déclarée par le sportif, à toutes les étapes de son accompagnement afin de l'orienter vers un professionnel de santé (psychologue, endocrinologue, kinésithérapeute, etc.) garantissant ainsi une prise en charge adaptée à sa situation.

C5 Assurer la prévention des situation de dopage des sportifs (de haut niveau notamment) en les sensibilisant sur les risques liés aux risques à l'utilisation de substances dopantes, aux conséquences sur leur santé et sur les aspects réglementaire et en leur proposant des alternatives nutritionnelles afin de les dissuader d'utiliser ces produits tout en garantissant leur intégrité physique et morale.

C6 Conduire des actions de prévention et d'éducation nutritionnelle auprès de groupes de sportifs en organisant ou en participant à des ateliers thématiques ou à des actions de communication et d'information (orale ou écrite) sur la nutrition afin de les sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation saine, équilibrée et adaptée à leur pratique sportive.

C7 Travailler en coordination avec les autres professionnels (médecin, entraîneurs/ coachs sportifs, kinésithérapeutes, psychologues...) à toutes les étapes de l'accompagnement nutritionnel individuel ou collectif, afin d'offrir aux individus une approche globale et cohérente de la nutrition sportive.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession de diététicien est encadrée par le code de la santé publique modifié par la loi n° 2007-127 du 30 janvier 2007 :

Art l'article L 4371-1: "Est considéré comme exerçant la profession de diététicien toute personne qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteint de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée"

Art. L. 4371-2 du code de la santé public : "Seules peuvent exercer la profession de diététicien et porter le titre de diététicien, accompagné ou non d'un qualificatif, les personnes titulaires du diplôme d'Etat mentionné à l'article L. 4371-3 ou titulaires de l'autorisation prévue à l'article L4371 -7".

De plus, tout professionnel en charge de l'accompagnement nutritionnel de sportifs, notamment de sportifs de haut niveau, doit exercer dans un cadre respectant la réglementation anti-dopage prévue dans le code du sport ( livre II, titre 3 et 4 en particulier) « un sportif ne peut participer à une compétition ou manifestation organisée ou autorisée par une fédération sportive ou s'entraîner en vue d'une telle participation, s'il utilise une substance ou un procédé de nature à modifier artificiellement ses capacités ou à masquer l'emploi de substances ou de procédés ayant cette propriété ».

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat souhaitant s'inscrire à la formation doit être un diététicien titulaire d'un BTS Diététique, DUT génie biologique option diététique ou d'un BUT génie biologique option diététique et nutrition.

### PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Accès aux épreuves certificatives après un parcours de formation : le candidat aux épreuves de certification doit avoir suivi le parcours de formation "conduire une démarche d'accompagnement en nutrition sportive" auprès du certificateur et doit être titulaire du BTS Diététique, DUT génie biologique option diététique ou du BUT génie biologique option diététique et nutrition.

Accès par candidature individuelle : les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans en tant que diététicien diplômé (BTS Diététique, DUT génie biologique option diététique ou BUT génie biologique option diététique et nutrition) assurant des missions de suivi nutritionnel auprès d'un public de sportifs.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury d'évaluation et de certification est, a minima, composé de 3 personnes : 1 représentant de l'organisme certificateur, qui préside le jury et la commission de délibération, n'ayant pas de lien ni formé de candidat inscrit à la session d'examen dont il est membre et 2 diététiciens nutritionnistes ( externes) ayant une activité spécialisée dans la nutrition sportive exerçant depuis au moins 5 ans auprès d'une clientèle de sportifs.

### COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury d'évaluation et de certification est, a minima, composé de 3 personnes : 1 représentant de l'organisme certificateur, qui préside le jury et la commission de délibération, n'ayant pas de lien ni formé de candidat inscrit à la session d'examen dont il est membre et 2 diététiciens nutritionnistes ( externes) ayant une activité spécialisée dans la nutrition sportive exerçant depuis au moins 5 ans auprès d'une clientèle de sportifs.

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 31/05/2024 |
| Durée de l'enregistrement            | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 31/05/2027 |
| Date de dernière délivrance possible | 30/11/2027 |

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6622/>

## Où se former

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Formations référencées | 9                 |
| Organismes             | 1                 |
| Régions couvertes      | 7                 |
| Prix indicatif         | 1 190 € – 2 590 € |
| Durée                  | 370 h             |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 318               |
| Parcours menés à terme | 277               |
| Taux d'achèvement      | 87 %              |
| Période                | 08/2024 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 340               |
| Montant total engagé     | 353 843 €         |
| Coût moyen par dossier   | 1 041 €           |
| Durée moyenne            | 126 h             |
| Période                  | 07/2024 – 09/2026 |
| France compétences       | 91 %              |
| Reste à charge titulaire | 8 %               |

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| France Travail              | 0 % |
| Compte d'engagement citoyen | 0 % |
| Entreprise                  | 0 % |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.